



Le 4 décembre 2014 Elections professionnelles dans la Fonction publique

Commission Administrative Paritaire des Secrétaires de Documentation

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 4 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Pourquoi voter CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2011 la CGT, qui recueille 25.43% des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale.** Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2010 la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 39% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail.

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- Au refus de titularisation, à la prolongation de stage
- A la promotion interne
- A la mutation
- Au détachement
- A la démission
- A l'entretien professionnel (recours)
- A l'avancement d'échelon
- A la mise à disposition, la mobilité
- Au refus de formation
- Aux sanctions disciplinaires

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture, vous défendre et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

Fonctionnaires de catégorie B, les secrétaires de documentation participent à la recherche, à l'élaboration, au classement, à la gestion, à l'exploitation et à la diffusion de tous supports d'information relatifs aux biens et activités culturelles. Dans les secteurs des archives, des musées et du patrimoine, ils participent aux missions de régie d'œuvre,

Avec environ 250 agents, les secrétaires de documentation représentent l'un des plus petits corps du MCC et sont affectés principalement dans les établissements à caractère administratif et services à compétence nationale.

Comme l'ensemble des agents de la fonction publique, les secrétaires de documentation sont également affectés par les différentes réformes de régression qui touchent l'ensemble de la fonction publique.

Les carrières

Avec l'annonce pour la quatrième année consécutive du gel du point d'indice, le pouvoir d'achat des fonctionnaires est sérieusement entamé. Les rémunérations de la Fonction publique ont perdu 5% par rapport à l'inflation depuis juillet 2010. Jamais les traitements de la Fonction publique n'ont été bloqués sur une telle durée. Cette situation est proprement inacceptable !

	Adjoints administratifs catégorie C	Chargés d'études documentaires
Indice majoré		
Début de carrière	321	349
Fin de carrière	462	783

La réforme de la catégorie B datant de 2009 n'a rien apporté de positif en la matière et aucune amélioration réelle et significative n'a été apportée à des carrières pourtant particulièrement insatisfaisante ; carrière plus longue avec une augmentation de 5 ans en moyenne, plus d'échelons par grade, impossibilité de passer du 1^{er} au 3^e grade par la voie de l'examen professionnel. Les évolutions de carrière déjà très réduites seront fortement freinées.

La modification des grilles de la catégorie C au 1^{er} février 2014 a eu une incidence sur la catégorie B avec une modification en conséquences des dispositions statutaires communes au corps de la catégorie B (décret du 11 novembre 2009). Cela se traduit par des modifications de la durée de certains échelons pour les 1^{er} et 2^e grade de la catégorie B.

La CGT revendique la reconstruction d'une grille unique dans le cadre d'une conception d'une fonction publique dynamisée, revivifiée et modernisée. La CGT revendique une refonte des grilles indiciaires bien plus ambitieuses avec un déroulement de carrière répondant réellement aux attentes des personnels avec :

- une revalorisation du point d'indice à la hauteur de l'inflation et le rattrapage de la perte subie depuis 2000
- la suppression des dispositions destinées à freiner les carrières notamment en mettant fin à la multiplication des grades
- la fin des blocages entre les différents grades

- des traitements de début de carrière reconnaissant mieux les qualifications (Bac +2 = 1,6 SMIC
- une amplitude indiciaire qui permette le doublement du salaire entre le début et la fin de carrière

Les missions des secrétaires de documentation

Alors que les promotions de grade ou de corps sont de plus en plus difficiles à obtenir, les fonctions exercées évoluent rapidement avec des tâches de plus en plus complexes et diversifiées. Le tout s'inscrit dans un contexte massif de suppressions de postes de fonctionnaires (115 000 de 2008 à 2011) et de projets de service faisant peser une dégradation du service public et un accroissement de la charge de travail pour chaque agent en poste.

La CGT rappelle la nécessité de valoriser les carrières des agents de catégorie B au sein du ministère de la Culture ce qui passe par une amélioration significative des taux promus/promouvables qui sont très inférieurs aux taux pratiqués au sein des autres ministères.

Ces taux déterminés pour 3 ans sont d'une importance capitale pour la carrière des agents.

Pour les secrétaires de documentations, ce taux est un des plus faibles du ministère. Avec 7 % pour le passage en classe supérieure et 4 % pour la classe exceptionnelle en 2013, les secrétaires de documentation sont extrêmement défavorisés. De plus les conditions de promotions pour l'accès à la classe exceptionnelle étant plus restrictives avec une diminution de l'assiette des promouvables, le nombre d'agents promus risquent d'être très faibles.

Nous exigeons un taux promus/promouvables en forte augmentation pour rééquilibrer la pyramide du corps dans lequel le premier grade représente 63 % des effectifs du corps avec une moyenne d'âge de 55 ans.

Loin de ces fusions artificielles, la CGT revendique une véritable filière documentaire renforcée :

- avec une reconnaissance de nos compétences et de nos métiers : archives, documentation, régie
- avec des réelles promotions de grade mais aussi de corps
- avec l'obtention d'une grille indiciaire intermédiaire comparable à celle des assistants ingénieurs
- avec des ouvertures de postes aux concours
- avec une revalorisation des régimes indemnitaires : bien que les montants minimums (taux plancher) ont été alignés, en 2008, sur les secrétaires administratifs, les régimes indemnitaires des secrétaires de documentations restent très faibles.

Recrutements réservés

Dans le cadre de la loi du 13 mars 2012 « dite loi Sauvadet » un concours réservé de secrétaire de documentation est prévu pour les agents non titulaires. Les inscriptions auront lieu en septembre 2013, et le début des épreuves est prévu au 1er trimestre 2014. L'administration a dénombré 33 agents effectuant des fonctions documentaires susceptibles de se présenter. Il est précisé que tous les agents éligibles (600 agents) de niveau B, peuvent se présenter à tout concours réservé de même niveau une fois par an.





La CGT-Culture s'étonne que des candidats aient échoués à ce recrutement qui est selon les textes «un examen professionnel réservé», en effet les agents qui ont été autorisés à se présenter, sont en poste depuis au moins 4 ans et exercent des missions documentaires avec toute satisfaction.

La CAP des Secrétaires de Documentation est composée de 6 titulaires (et 6 suppléants)





Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP ou d'une CCP porte les valeurs et les positions de la CGT ; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en oeuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.

Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :



DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

-  à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
-  à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
-  à lutter contre les décisions arbitraires ;
-  à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

-  à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
-  à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
-  à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;
-  à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

-  à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
-  à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidats CGT

Classe normale

- 1 Joël TAUZIEDE- SCN Archives Nationales
- 2 Christophe UNGER - EP BNF
- 3 Marie-Elsa DANTAN - EP Louvre
- 4 Mickael SAMLAND - EP BNF

Classe supérieure

- 1 Carole NICOLAS -SCN - Musée de Cluny
- 2 Brigitte CHOSENOT - AD 88
- 3 Alain MARTIN - AD 35
- 4 Sophie ROBERT- EP BNF

Classe exceptionnelle

- 1 Sylvie TREILLE -SCN - SBADG
- 2 Véronique DIGNAC-CHEVALIER -SCN-LRMH
- 3 Sylvie STRAPPINI - E A Bordeaux
- 4 François ZENKER - E A Bordeaux

**VOTEZ ET FAITES
VOTER CGT
AVANT LE
4 DECEMBRE 2014**